

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le 11 juin à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville d'ORCHIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, en session ordinaire, suite à la convocation faite le 5 juin 2020.

Présents : LUDOVIC ROHART, MAIRE, GUY DERACHE, MARIE-CHRISTINE FILARETO, MICHEL PIQUET, CARINE JOURDAIN, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, JACQUES LEMAIRE, ADJOINTS AU MAIRE, MARIE-JOSEE MASSON, JEAN-PIERRE GUENOT, FREDERIC SZYMCAK, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, FRANÇOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, ANNE-SOPHIE DEBERDT, CECILE DUPUIS, DAVID ACHIN, SEBASTIEN HENNON, AUDREY MILLET, MICHEL DEPREZ, AMANDINE DUQUESNE-PEQUEUX, MARC DUPUIS, MARIE ENJALBERT, EMILIE PLAISANT, NADINE CANTELOUP

Ont donné pouvoir : JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART

M. le Maire propose de choisir comme secrétaire de séance Madame Emilie PLAISANT et comme secrétaire adjointe Madame Virginie MEAUZOONE.

M. le Maire propose d'approuver le compte rendu des réunions du 19 décembre 2019 et 23 mai 2020 dont un exemplaire a été envoyé avec la convocation au présent conseil.

Les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Information sur les décisions prises pendant le confinement
2. Règlement intérieur du conseil municipal
3. Délégations du conseil municipal au maire
4. Indemnités de fonctions aux élus
5. Formations des commissions
6. Composition de la commission d'appel d'affres
7. Désignation des représentants du conseil municipal
8. Formation des élus

9. Convention avec la CCPC pour la collecte hippomobile
10. Prime annuelle des agents municipaux
11. Modification du tableau des effectifs
12. Recrutement de contractuels
13. Plan vélo : aide à l'achat de vélos et de matériel de sécurité
14. Acquisition de parcelles à la société LEROUX
15. Information sur les acquisitions faites par la ville par exercice du droit de préemption
16. Vente de parcelles à la société DEPCROIZAT
17. Débat sur les orientations budgétaires

M. le Maire ajoute qu'il a reçu des questions posées par Mme Nadine CANTELOUP le 5 juin et qu'il lui donnera la parole en fin de séance.

- 1 -

INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PENDANT LE CONFINEMENT

M. le Maire indique que l'ordonnance 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de COVID19, ainsi que l'ordonnance 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics afin de faire face à l'épidémie de COVID19, l'ont autorisé à exercer certaines attributions du conseil municipal.

Il doit donc rendre compte des décisions prises dans ce cadre et il informe le conseil municipal avoir attribué les subventions suivantes :

- 22 000€ à l'Académie de musique (5 000€ payés le 10 avril et 17 000€ payés le 12 mai)
- 30 000€ au CCO (Commerce Club d'Orchies) pour octroyer des aides aux artisans et commerçants d'Orchies (15 000€ payés le 10 avril et 15 000€ payés le 27 avril)

L'Amicale laïque a également avancé une somme de 15 000€ au CCO, qu'il propose de rembourser dans le cadre du vote des subventions de fonctionnement aux associations.

Il remercie une nouvelle fois l'Amicale laïque et le CCO de leur implication.

D'autres dépenses ont été engagées pendant la crise sanitaire :

- 8 500€ pour la distribution de colis alimentaires tous les mercredis
- 4 600€ pour la distribution de paniers repas pour les élèves de primaire et du collège
- 7 000€ pour la distribution de kits aux assistantes maternelles
- 4 000€ pour la distribution de kits aux commerçants

- 11 500€ pour l'achat de gel hydro alcoolique et lingettes
 - 36 400€ pour l'achat de masques pour la population, le personnel municipal et les kits
- soit un total à ce jour de 72 000€

L'Etat a annoncé une prise en charge à hauteur de 50% du coût des masques achetés dans la limite d'un prix de référence (0,84 € pour les masques à usage unique et de 2 euros pour les masques réutilisables).

M. le Maire précise concernant les paniers repas que leur volonté est de venir en aide aux familles les plus nécessiteuses et dont les enfants ne pouvaient pas profiter de la restauration scolaire à 1€. Il exprime sa reconnaissance à Mme Carine JOURDAIN, Mme Marie ENJALBERT et M. Marc DUPUIS qui se sont occupés de la mise en place de ce dispositif.

M. le Maire donne la parole à M. Michel PIQUET qui indique, concernant les mesures communales d'aide aux entreprises de moins de 5 salariés de la commune impactées par la crise sanitaire, que l'opération s'est déroulée de Mars à début Juin 2020. Il s'agit d'attribution d'aides financières non remboursables de 150€ à 1200€, tarifs variant selon le statut des entreprises et en fonction des durées de fermeture administrative décidées par l'Etat. Il précise que 75 entreprises ont été aidées.

Il ajoute que les kits de réouverture pour les commerçants comprenaient masques, rubalise, marquage au sol, gel hydroalcoolique et gants.

Il indique qu'il y a eu des contacts réguliers avec les commerçants, des apports d'informations, du soutien à l'établissement de dossiers pour l'obtention des aides d'Etat, de la Région, de la CCPC et l'établissement sur les réseaux de communication d'une liste des commerces locaux ayant organisé un service de livraison ou d'enlèvement de denrées pendant la période de confinement.

M. le Maire remercie M. Michel PIQUET d'avoir assuré toute la logistique sur ces différentes aides. Il indique que la Municipalité a été très réactive et s'est débrouillée comme elle pouvait pour être le plus opérationnelle possible. Orchies a été une des premières villes à mettre en place cette aide et a été copiée par d'autres communes par la suite. Il remercie chacun pour ce qu'ils ont apporté pendant cette période de confinement.

M. le Maire donne la parole à Mme Nadine CANTELOUP qui indique qu'il est très bien que des décisions aient été prises durant la période de confinement mais qu'elle s'est sentie encore plus seule.

M. le Maire demande à Mme Nadine CANTELOUP de ne pas utiliser la première personne du pluriel lorsqu'elle s'exprime puisqu'elle ne représente pas un collectif mais elle seule. Il indique qu'elle est conseillère municipale et qu'à ce titre elle est associée à un certain nombre d'actions. Il ajoute que la porte lui est grande ouverte, si elle souhaite être associée à chacune des actions et respecte le collectif, il n'y a aucun problème, mais tant qu'elle s'exprimera au

nom d'un groupe et qu'elle essayera de faire passer des messages politiques cela ne se fera pas. Il lui demande de respecter les règles de fonctionnement du conseil municipal et précise que la main lui est tendue.

-2-

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire indique que, conformément à l'article L2121-8 du CGCT, le Conseil Municipal doit adopter un règlement intérieur dans un délai de six mois suivant son installation.

Le règlement intérieur doit impérativement fixer :

- les conditions d'organisation du débat d'orientations budgétaires (article L2312-1)
- les conditions de consultation, par les conseillers municipaux, des projets de contrats ou de marchés (article L2121-12)
- les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales (article L2121-19)
- les modalités du droit d'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale dans les bulletins d'information générale diffusés par la commune (article L2121-19)

Le projet de règlement intérieur a été transmis en annexe de la convocation.

M. le Maire donne la parole à Mme Nadine CANTELOUP qui demande de rajouter au règlement intérieur à l'article 1 l'envoi du calendrier des conseils municipaux et soulève le fait de ne pas avoir vu la transition écologique au sein des commissions.

M. le Maire indique que le calendrier des conseils municipaux lui sera transmis en amont et précise que la transition écologique fait partie de la commission cadre de vie et environnement.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité ledit règlement.

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

M. le Maire indique que l'article L 2122-22 du CGCT donne la possibilité au Conseil Municipal de déléguer directement au maire tout ou partie des attributions limitativement énumérées audit article.

Le projet de délégations du Conseil Municipal au maire a été transmis en annexe de la convocation.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité de déléguer lesdites attributions.

INDEMNITES DE FONCTIONS AUX ELUS

M. le Maire indique que les élus peuvent percevoir une indemnité en contrepartie de l'exercice effectif de leurs fonctions (articles L 2123-20 et suivants du CGCT).

Le montant total de ces indemnités ne doit pas dépasser une enveloppe indemnitaire globale, fixée de la manière suivante :

- pour le maire (article L2123-23 du CGCT) : 55% de l'IBT (Indice Brut Terminal de la fonction publique)
- pour les adjoints au maire (article L2123-4 du CGCT) : 22% de l'IBT

Ce montant est majoré de 15% en tant que commune siège du bureau centralisateur du canton.

Il propose donc au Conseil Municipal d'allouer, avec effet au 23 mai, date d'élection du maire et des adjoints, une indemnité de fonction :

- au maire de 63,25% de l'IBT (2 460,05€ brut soit 1 731,19 € net)
- aux 7 adjoints de 18,34% de l'IBT (713,32€ brut soit 617,02€ net)
- aux 3 conseillers municipaux délégués de 9,17% de l'IBT (356,66€ brut soit 308,51€ net)

Nadine CANTELOUP remarque avec plaisir la baisse du nombre d'élus indemnités.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité d'allouer lesdites indemnités.

-5-

FORMATIONS DES COMMISSIONS

M. le Maire indique que l'article 28 du règlement intérieur du Conseil Municipal fixe la composition des cinq commissions permanentes. La composition de ces commissions doit respecter le principe proportionnel pour permettre l'expression pluraliste des élus.

Il propose un nombre de 7 élus par commission, en plus du ou des présidents, dont 6 pour le groupe majoritaire, 1 pour l'opposition.

M. le Maire demande à Mme Nadine CANTELOUP si elle souhaite faire partie de chacune des commissions.

Mme Nadine CANTELOUP indique que cela lui sera impossible, qu'elle ne peut pas se démultiplier.

M. le Maire remercie Mme Nadine CANTELOUP pour son honnêteté et indique que pour montrer leur volonté d'ouverture il propose de l'inscrire dans la commission « aménagement du territoire, travaux, cadre de vie et environnement » et demandera aux présidents des quatre autres commissions de l'inviter à chacune des réunions avec l'ordre du jour afin qu'elle puisse y assister comme conseiller supplémentaire avec un pouvoir délibératif.

M. le Maire donne la parole à Mme Nelly THIEFFRY qui invite Mme Nadine CANTELOUP le lundi suivant à la réunion de la commission « enfance, éducation et centre de loisirs » et précise qu'elle sera accueillie avec plaisir.

M. le Maire indique que le Conseil Municipal est invité à élire les membres des commissions et propose donc :

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, TRAVAUX, CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

PRESIDENTS : Guy DERACHE et Marie-Christine FILARETO

1. David ACHIN
2. Marc DUPUIS
3. Françoise DUPRE BARTHELEMY
4. Marie ENJALBERT
5. Lise FOUCART
6. Sébastien HENNON
7. Nadine CANTELOUP

DEMOCRATIE PARTICIPATIVE, ACTIONS SOCIALES ET SPORT

PRESIDENTS : Carine JOURDAIN, Frédéric SZYMCZAK et Marie-Josée MASSON

1. Michel DESPREZ
2. Nathalie GABRYELEWICZ
3. Gilda GRIVON
4. Audrey MILLET
5. Emilie PLAISANT
6. Roger VANDEVYVERE
7. Anne-Sophie DEBERDT

ANIMATIONS FESTIVES ET CULTURE

PRESIDENTS : Didier BAERT et Jacques LEMAIRE

1. Cécil DEMULIER
2. Jérôme DERVAUX
3. Amandine DUQUESNE PEQUEUX
4. Marie-Christine FILARETO
5. Jean-Pierre GUENOT
6. Roger VANDEVYVERE
7. Anne-Sophie DEBERDT

ENFANCE, EDUCATION ET CENTRE DE LOISIRS

PRESIDENTS : Nelly THIEFFRY et Jean-Pierre GUENOT

1. Cécil DEMULIER
2. Cécile DUPUIS
3. Marie ENJALBERT
4. Nathalie GABRYELEWICZ
5. Gilda GRIVON
6. Emilie PLAISANT
7. Roger VANDEVYVERE

COMMISSION FINANCES ET GESTION

PRESIDENT : Michel PIQUET

1. Jérôme DERVAUX
2. Marc DUPUIS
3. Marie ENJALBERT
4. Jean-Pierre GUENOT
5. Carine JOURDAIN
6. Audrey MILLET
7. Didier BAERT

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

ELIT à l'unanimité les membres desdites commissions.

-6-

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

M. le Maire donne la parole à M. Michel PIQUET, Adjoint aux Finances, qui indique que la commission d'appel d'offres (CAO) est un organe collégial qui intervient obligatoirement dans les procédures formalisées de marchés publics, et facultativement dans les procédures adaptées.

La CAO est composée du maire (président de la CAO) ou son représentant, et de cinq membres du Conseil Municipal.

L'élection des membres de la CAO a lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Elle a lieu au scrutin secret, sauf si la collectivité décide à l'unanimité de procéder au scrutin public.

M. le Maire propose la liste des candidats suivants :

Candidats titulaires

1. Marie ENJALBERT
2. Marie-Christine FILARETO
3. Carine JOURDAIN
4. Michel PIQUET
5. Nelly THIEFFRY

Candidats suppléants

1. Guy DERACHE
2. Jérôme DERVAUX
3. Marc DUPUIS
4. Sébastien HENNON
5. Frédéric SZYMCAK

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

ELIT à l'unanimité lesdits membres.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire indique que le Conseil Municipal est invité à désigner ses représentants au sein de divers organismes. Le vote est secret sauf si la collectivité décide à l'unanimité de procéder au scrutin public.

➤ **SPL de la Pévèle (Société Publique Locale) - 6 administrateurs**

Candidats :

1. David ACHIN
2. Marc DUPUIS
3. Marie-Christine FILARETO
4. Carine JOURDAIN
5. Jacques LEMAIRE
6. Ludovic ROHART

➤ **CA CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)**

8 membres élus en son sein par le conseil municipal - maire président de droit

8 membres nommés par le maire parmi des personnes qui participent à des actions de prévention, d'animation et de développement social

Candidats :

1. Anne-Sophie DEBERDT
2. Gilda GRIVON
3. Jean-Pierre GUENOT
4. Carine JOURDAIN
5. Marie-Josée MASSON
6. Nelly THIEFFRY
7. Roger VANDEVYVERE
8. Nadine CANTELOUP

Proposition de personnalités qualifiées :

1. Association des familles (Josiane VERIN)
2. Patrick FREMAUT
3. Catherine LECOINTRE
4. Dominique LEMAIRE
5. Restos du cœur
6. Secours catholique (Gérard CAMBIEN)
7. Secours populaire
8. A déterminer

- **MAISON DE RETRAITE**
2 délégués titulaires - maire président de droit

2 personnalités qualifiées

Candidats titulaires :

1. Anne-Sophie DEBERDT
2. Marie-Josée MASSON

Candidats titulaires :

1. Nicole DOSIO
2. Gilda GRIVON

- **SICAEI (Syndicat Intercommunal d'Aide à l'Enfance Inadaptée)**
2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants

Candidats titulaires :

1. Anne-Sophie DEBERDT
2. Nathalie GABRYELEWICZ

Candidats suppléants :

1. Carine JOURDAIN
2. Nelly THIEFFRY

- **Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Scarpe-Escout**
1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant

Candidat titulaire : Ludovic ROHART

Candidat suppléant : Emilie PLAISANT

- **Collège du Pévèle - 1 délégué de la ville, 1 délégué de la CCPC et une personnalité qualifiée**

Candidat de la ville : Jacques LEMAIRE

- **FEAL (Fédération d'Electricité de l'arrondissement de Lille)**
2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants

Candidats titulaires :

1. Guy DERACHE
2. Marie-Christine FILARETO

Candidats suppléants : M. le Maire demande s'il y a des candidatures, se proposent :

1. David ACHIN
2. Jacques LEMAIRE

➤ **Comité technique**

5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants - maire président de droit

Candidats titulaires :

1. Guy DERACHE
2. Jean-Pierre GUENOT
3. Michel PIQUET
4. Jacques LEMAIRE
5. Nelly THIEFFRY

Candidats suppléants :

1. Didier BAERT
2. Jérôme DERVAUX
3. Cécile DUPUIS
4. Gilda GRIVON
5. Marie-Josée MASSON

➤ **AVPU (Association des Villes pour la Propreté Urbaine) - 1 élu référent**

Candidat : Marie-Christine FILARETO

- **Commission communale pour l'accessibilité (CCA) - liste arrêtée par le maire**
comprenant des représentants de la commune, d'associations ou d'organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou d'organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville

Candidats élus :

1. Guy DERACHE
2. Lise FOUCART
3. Nathalie GABRYELEWICZ
4. Carine JOURDAIN
5. Marie-Josée MASSON
6. Roger VANDEVYVERE

Autres propositions :

- Un représentant de l'APF

- Un représentant du FAM et associations Ensemble et CTBO
- Raymond MARTIN, Président du Conseil des sages

M. le Maire indique que le handicap fait partie des trois priorités du mandat. L'idée est d'avoir une action plus que positive sur la place du handicap au sein de la ville. Il aura une attention toute particulière sur le fonctionnement de cette commission qui sera ouverte aux représentants des associations et aux concitoyens qui auront fait le souhait d'y appartenir suite à l'appel à candidatures.

➤ **Comité du SIDEN-SIAN**

La commune est adhérente du syndicat SIDEN-SIAN pour l'eau potable, l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif, la gestion des eaux pluviales urbaines et la défense extérieure contre l'incendie.

Pour l'eau potable, l'assainissement collectif et non collectif et la gestion des eaux pluviales urbaines, c'est la CCPC qui désignera ses délégués ou grands électeurs.

Pour la défense extérieure contre l'incendie, il revient à la commune de désigner un grand électeur appelé à constituer le collège de grands électeurs de l'arrondissement de Douai.

Candidat : Guy DERACHE

➤ **Commission de contrôle des listes électorales - 5 élus nommés par arrêté préfectoral**

Candidats :

1. Didier BAERT
2. Jean-Pierre GUENOT
3. Audrey MILLET
4. Nelly THIEFFRY
5. Nadine CANTELOUP

➤ **Commission communale des impôts directs (CCID)**

8 commissaires titulaires et 8 commissaires désignés par le directeur départemental des finances publiques

Une liste de 32 contribuables doit être proposée par le Conseil municipal.

M. le Maire propose de reporter ce point lors du prochain conseil municipal.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

ELIT à l'unanimité lesdits représentants.

FORMATION DES ELUS

M. le Maire indique que l'article L 2123-12 du CGCT stipule que les membres du Conseil Municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions.

Il donne la parole à M. Michel PIQUET, Adjoint aux Finances, qui indique que le Conseil Municipal doit délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- agrément des organismes de formation
- dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la ville
- liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses
- répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre élus

Compte tenu des possibilités budgétaires, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer le même budget que durant le mandat précédent, soit 4 500 € par an, soit :

- 155 € par personne
- 4 340 € pour le groupe majoritaire
- 155 € pour Nadine CANTELOUP

M. le Maire indique avoir reçu la proposition de M. Patrick FREMAUT de faire des formations gratuites et bénévoles pour l'ensemble des conseillers municipaux. Ils pourront s'inscrire dès que cela sera acté. Il souligne que ces formations seront enrichissantes pour chacun.

M. le Maire donne la parole à Mme Nadine CANTELOUP qui indique que 155€ n'est pas beaucoup et qu'il est dommage de limiter à cette somme puisque certains auront envie de se former et d'autres non.

M. le Maire indique qu'il a semblé juste de diviser ce budget par le nombre de conseillers municipaux mais il ajoute que si Mme Nadine CANTELOUP avait une formation qui lui est chère, il l'invite à lui faire savoir et les conseillers prendraient sur leur montant pour lui offrir la somme dans la limite du raisonnable.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Hormis l'abstention de Mme Nadine CANTELOUP,

APPROUVE d'allouer ledit budget.

-9-

CONVENTION AVEC LA CCPC POUR LA COLLECTE HIPPOMOBILE

M. le Maire indique que la Communauté de communes Pévèle-Carembault exerce la compétence « Elimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés ».

A ce titre, elle a décidé de mener une collecte des biodéchets par chevaux de la race « Trait du Nord » pour la période du 1er mars au 30 novembre 2020. En raison de la crise sanitaire, cette collecte a débuté le 23 mars.

Dans ce cadre, il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention avec la CCPC pour la mise à disposition de deux agents techniques municipaux.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité M. le Maire à signer ladite convention.

-10-

PRIME ANNUELLE DES AGENTS MUNICIPAUX

M. le Maire indique que la prime annuelle des agents municipaux est révisée chaque année en fonction du SMIC.

Il propose donc au conseil municipal de porter ce montant en 2020 à :

- 1 450€ pour les titulaires (au lieu de 1 435€)
- 1 540€ pour les non titulaires (au lieu de 1 525€)

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite révision.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. le Maire propose au Conseil Municipal les modifications suivantes au tableau des effectifs à compter du 1^{er} juillet prochain :

- création d'un poste de rédacteur territorial : au bénéfice de Betty MORETTI suite à la réussite à son concours
- création de deux postes d'adjoint technique à temps complet : au bénéfice de Karine HOLIN qui passe de 33h à 35h et de Gwenaëlle TROUWAERT - peintre

M. le Maire ajoute que Mme Betty MORETTI a fait preuve d'un dévouement sans limite pendant la période de confinement pour apporter l'information aux concitoyens. C'est donc, en plus de son travail passé et à venir, l'occasion de lui exprimer sa reconnaissance.

M. le Maire donne la parole à M. Sébastien HENNON qui indique avoir eu plaisir à travailler avec elle durant cette période et la félicite pour son concours.

M. le Maire indique que le message de M. Sébastien HENNON est partagé par tous.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité lesdites modifications.

RECRUTEMENT DE CONTRACTUELS

M. le Maire indique que le Conseil Municipal peut approuver la création d'emplois pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, un besoin saisonnier ou une vacation.

Dans ce cadre, il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les CCD d'accroissement temporaire suivants pour renforcer les services techniques :

- un CDD d'accroissement temporaire d'activité à temps complet pour une durée d'un an à compter du 1^{er} mars 2020 : Michaël PIQUET - menuiserie
- un CDD d'accroissement temporaire d'activité à temps complet du 1^{er} mars 2020 au 30 juin 2020 : Gwenaëlle TROUWAERT - peintre
- un CCD d'accroissement temporaire d'activité à temps non complet (17,5h) pour une durée d'un an à compter du 1^{er} mars 2020 : Cyrille JOURDAIN - voirie

- trois CCD d'accroissement temporaire d'activité à temps complet pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2020 : Jarod COETTE - voirie, Stéphane ROCQ - polyvalent, Francis VANDERSYPE - maçon

Il propose également au Conseil Municipal de l'autoriser à faire appel à deux vacataires pour l'ouverture et la fermeture:

- du parc du Millénium - Jean MONTOIS : Jean-Charles PIQUET du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021
- du parc du Carnoy : Pascal BENHENDA du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021

Concernant le centre de loisirs, il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à faire appel à des saisonniers, à hauteur d'une trentaine maximum par an, non seulement pendant les vacances scolaires, mais également pendant l'année scolaire :

- pour l'accueil du mercredi (5 saisonniers maximum par an)
- pour la garderie (5 saisonniers maximum par an)
- pour les activités 2S2S mises en place depuis le 11 mai dernier dans les écoles publiques et privées périscolaires à hauteur d'une trentaine maximum par an (20 saisonniers maximum par an)

Enfin, il propose au Conseil Municipal de rémunérer les mineurs de 17 à 18 ans recrutés dans le cadre du centre de loisirs à partir de cet été.

M. le Maire donne la parole à M. Jean-Pierre GUENOT qui indique que cela facilitera le recrutement puisqu'il est de plus en plus difficile de recruter des animateurs.

M. le Maire donne la parole à Mme Nadine CANTELOUP qui indique croire qu'il était interdit de recruter des mineurs puis demande quel est le salaire des deux personnes chargées de l'ouverture et la fermeture du parc. Elle ajoute que ces deux personnes sont des retraités qui prennent la place de demandeurs d'emploi.

M. le Maire donne la parole à Mme Anne-Sophie DEBERDT qui demande sur quels critères seront rémunérés les mineurs.

M. le Maire donne la parole à M. Jean-Pierre GUENOT qui indique qu'actuellement la Mairie fait des avances pour le passage du BAFA, ces avances sont remboursables. Le problème se pose car les jeunes peuvent passer le BAFA dès 16 ans mais ils ne peuvent pas être rémunérés avant 18 ans. Le montant de l'avance dépend de l'organisme qui fait passer la BAFA.

M. le Maire indique qu'il n'est pas interdit de recruter des mineurs mais qu'ils n'étaient pas rémunérés et que la rétribution se fera donc à partir de 17 ans sur la base d'une vacation horaire qui est la même que celle des majeurs. Il ajoute pour répondre à Mme Nadine CANTELOUP concernant les ouvertures et fermetures du parc, qu'au vu de la pénibilité du travail c'est à dire tôt le matin, tard le soir et les weekends et jours fériés pour 300€

mensuels, il y aurait peu de candidats. Ces deux personnes le font très bien et avec professionnalisme quel que soit le temps.

M. le Maire donne la parole à Mme Nadine CANTELOUP qui demande s'il y a des suppléances.

M. le Maire répond par la négative. A de très rares occasions ils préviennent de leur absence et il leur est trouvé un remplaçant.

Il donne ensuite la parole à M. Guy DERACHE qui indique, concernant le dispositif 2S2C, que celui-ci devrait être pris en charge par l'Etat car la commune n'a pas à remplacer les agents de l'Etat.

M. le Maire indique que la convention 2S2C a été signée avec une rétribution de l'Etat de 110 € par jour et par groupe.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité M. le Maire à signer lesdits CDD et contrats.

-13-

PLAN VELO : AIDE A L'ACHAT DE VELOS ET DE MATERIEL DE SECURITE

M. le Maire indique que dans la continuité du Plan vélo initié en 2019, il propose deux actions supplémentaires :

- l'aide à la réparation et à l'achat de matériel de sécurité de vélo
- l'aide à l'achat de vélos

Il passe la parole à Mme Françoise DUPRE-BARTHELEMY, conseillère municipale en charge du Plan vélo qui indique, concernant la 1^{ère} action, que la Municipalité souhaite intervenir en complément de l'aide de l'Etat (aide spécifique jusqu'à 50€ valable jusqu'au 31 décembre 2020).

Ce sont les équipements de sécurité, pour le cycliste comme pour son matériel, qui pourront faire l'objet d'un financement à hauteur de 40€, à raison de deux vélos maximum par foyer. A titre d'exemples, les casques, antivols ou gilets réfléchissants sont éligibles.

La condition est d'effectuer ces achats auprès de l'un des deux magasins spécialisés d'Orchies, à savoir le magasin Motobecane de M. WARIN situé rue de l'Eglise ou le magasin Energie Vélo de M. DURNEZ, situé sur la zone de l'Europe.

Elle ajoute qu'afin d'inciter encore plus à l'usage du vélo dans la commune, la Municipalité propose une aide à l'acquisition de vélos non électriques, qui s'ajoute à celle déjà en cours pour les VAE. Les vélos concernés doivent être achetés dans des commerces orchésiens.

Les bénéficiaires de cette aide doivent habiter dans la commune. Ils ne doivent pas déjà avoir bénéficié de l'aide à l'achat d'un VAE. L'aide peut être accordée à toutes les personnes du foyer âgées de plus de dix ans (les vélos pour enfants de moins de dix ans ne sont pas éligibles) par période de trois ans.

Elle sera de 20% du montant de l'achat TTC du vélo, avec un maximum de 50€ par vélo. Elle sera attribuée sous forme de remboursement sous réserve de la copie de la facture acquittée du vélo et de justificatifs de dépense dans un commerce orchésien.

Ces deux aides sont valables jusqu'au 31 décembre 2020.

Mme Françoise DUPRE-BARTHELEMY remercie M. WARIN et M. DURNEZ pour l'effort financier fait.

M. le Maire indique qu'il y aura très prochainement sur Orchies un certain nombre d'aménagements de voirie de façon à permettre l'exercice du vélo en toute sécurité avec un marquage au sol, des voies cyclables et une signalétique la plus appropriée possible, le tout réalisé en lien avec les services techniques et M. Fabien POIRET du Cabinet Urbania. Par exemple, la rue du collège sera mise en sens unique avec une piste cyclable et un contre sens cyclable, puis au niveau de la rue Jules Roch et de la place du général de Gaulle, il y aura une « véloroute » permettant aux vélos d'être prioritaires sur les voitures. Il y aura aussi un plan vélo autour du stationnement réservé aux vélos car aujourd'hui il en existe un certain nombre mais ils ne sont pas visibles, de nouveaux seront donc placés car l'usager du vélo doit pouvoir bénéficier d'un stationnement à moins de 75 mètres du lieu où il doit se rendre.

M. le Maire donne la parole à Mme Nadine CANTELOUP qui demande si la présence de vélos en libre-service a été envisagée et précise qu'effectivement il n'y a pas beaucoup d'endroits où garer les vélos.

M. le Maire donne la parole à Mme Françoise DUPRE-BARTHELEMY qui indique qu'il y a effectivement une réflexion sur un système de vélos en libre-service mais il y a un coût et une dégradation de ces vélos constatée par les communes en possédant. Il y a aussi des solutions alternatives comme mutualiser au niveau d'un certain nombre de communes des vélos, ce qui permettrait aux personnes d'aller d'un point A à B avec l'avantage d'un coût pour l'usager et la Municipalité très faible. La Municipalité a aussi pris le parti de ne pas avoir de gros parcs à vélos pour en avoir plusieurs avec un effort sur la signalétique.

M. le Maire donne la parole à Mme Nadine CANTELOUP qui propose de faire participer les ateliers municipaux car certaines communes ont fait des parcs à vélos avec du bois.

M. le Maire donne la parole à Mme Françoise DUPRE-BARTHELEMY qui indique que cela

pourrait être une solution et d'éventuellement lancer un concours pour dessiner l'abri à vélos de façon à associer un maximum de personnes au projet.

M. le Maire indique que la solution serait que la commune achète des vélos à l'euro symbolique ou à somme modeste pendant une période déterminée de façon à favoriser l'usage du vélo. Aucun opérateur présent dans les grandes villes ne s'intéressera à la ville d'Orchies compte tenu du faible nombre de personnes concernées. L'idée est d'ouvrir Orchies à travers le vélo. La Municipalité travaille avec les services départementaux, la ville de Coutiches, l'ADAV et le cyclo club d'Orchies. Il ajoute qu'il a échangé avec le Maire de Landas pour évoquer la réflexion sur l'axe Orchies-Landas à vélo en lien avec le plan cyclable élaboré avec la CCPC.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité lesdites aides.

-14-

ACQUISITION DE PARCELLES A LA SOCIETE LEROUX

Dans le cadre de la politique d'aménagement du quartier de la gare, M. le Maire propose au Conseil Municipal l'acquisition auprès de la société LEROUX des parcelles cadastrées :

- D2550 avenue Kennedy de 2 258 m²
- A1106 rue Jean Lagache de 425 m²
- AC125 rue Jean Lagache de 7 587 m²
- AC126 rue Jean Lagache de 7 m²
- D2183 rue Jean Lagache de 5 916 m²

Le prix de l'ensemble, soit 16 193 m², a été fixé selon l'estimation du Domaine, au montant de 400 000€.

M. le Maire indique que les parcelles correspondent aux besoins de la commune de réaliser en face de la gare des stationnements et cela permettra, suite aux échanges avec la CCPC et le bureau d'études choisi pour la mise en place de la ligne Ascq Orchies, de réaliser le terminal de bus. Il précise que la Municipalité s'oriente davantage vers une ligne de bus à haut niveau de service, Orchies en tant que terminal. Le dernier terrain a pour projet d'accueillir une résidence universitaire afin d'offrir aux étudiants un lieu privilégié pour étudier et peut être une résidence pour jeunes actifs, une résidence de qualité, un tremplin pour l'avenir.

M. le Maire donne la parole à Mme Nadine CANTELOUP qui indique être en faveur de la circulation ferroviaire qui pollue moins.

M. le Maire indique que ce n'est pas un choix définitif, Orchies seule ne décidera pas du mode de transport choisi mais il semblerait suite aux échanges portés par la Région, le CCPC et les différentes communes présentes sur cette ligne, compte tenu des coûts et de la volonté de coupler cette ligne de bus à haut niveau de service à une piste cyclable, que le choix s'orienterait plus vers la ligne de bus à haut niveau de service. Sur l'hypothèse de cette ligne de bus, la Municipalité a proposé ce foncier au bureau d'études afin d'y réaliser le terminal.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Hormis l'abstention de Mme Nadine CANTELOUP,

APPROUVE ladite acquisition.

-15-

INFORMATION SUR LES ACQUISITIONS FAITES PAR LA VILLE PAR EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION

M. le Maire indique que, par délibération du conseil municipal du 22 juillet 2018, le Conseil Municipal lui avait donné délégation pour exercer le droit de préemption urbain. En application de l'article L2122-23 du CGCT, il doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Il informe donc avoir signé un arrêté en date du 17 avril dernier pour préempter la propriété sise à Orchies 108 avenue de la Libération, cadastrée section A n°1211 et 1212, d'une superficie cadastrale totale de 700 m² appartenant à l'indivision ROUZE.

Le prix a été fixé selon le prix figurant dans la DIA et correspondant à l'avis du Domaine, soit un montant de 175 000€.

Il a paru opportun que la ville exerce son droit de préemption en vue d'assurer le maintien, l'extension et l'accueil d'activités économiques sur cette zone située à proximité des deux zones d'activité.

L'acquisition de ce bien permettra à la clinique des Dentellières de s'implanter en entrée de ville à proximité du laboratoire d'analyses médicales dans des nouveaux locaux qui pourront non seulement regrouper plusieurs technologies de pointe dédiées à l'imagerie médicale, mais aussi accueillir des médecins spécialistes non présents actuellement sur la commune.

Par la suite, il est prévu de céder ces parcelles préemptées à la SARL DEPCROIZAT pour l'aménagement de la zone.

M. le Maire indique que le droit de préemption vise à agrandir les terrains qui seront mis à disposition de la clinique radiologique avec la volonté d'accueillir un scanner et un IRM (autorisation soumise à l'avis de l'ARS) et permettre à la clinique de construire des locaux qui seront mis à la disposition de spécialistes aujourd'hui absents ou en nombre insuffisant sur la commune.

M. le Maire donne la parole à Mme Nadine CANTELOUP qui demande si la clinique est conventionnée avec la sécurité sociale.

M. le Maire donne la parole à Mme Anne-Sophie DEBERDT qui répond positivement.

M. le Maire indique que c'est un avantage d'avoir sur la commune un service médical de qualité et une offre médicale de qualité.

-16-

VENTE DE PARCELLES A LA SOCIETE DEPCROIZAT

M. le Maire indique qu'en continuité de la délibération précédente, il propose au Conseil Municipal la cession auprès de la SARL DEPCROIZAT des parcelles cadastrées :

- A1427 (1 975 m²)
- A1430 (2 719 m²)
- A1435 (5 942 m²)

Le prix de l'ensemble, soit 10 636 m², a été fixé à 600 000€. L'estimation du Domaine est de 277 000€.

La SARL DEPCROIZAT sera chargée de l'aménagement de cette zone réservée à des activités économiques.

Le choix des enseignes sera effectué en partenariat avec la commune en privilégiant des secteurs d'activités absents actuellement sur le territoire.

M. le Maire indique que ce sont les parcelles où aurait dû être construit le centre d'incendie et de secours mais compte tenu de la taille du foncier, le département n'a pas souhaité poursuivre et donc le centre d'incendie et de secours se situera à proximité de l'actuel. Ce foncier servira à la clinique radiologique et à accueillir d'autres activités économiques. L'idée est de ne pas entrer en concurrence avec des activités déjà présentes sur le centre-ville ou sur la zone d'activités située à côté.

Par exemple, la Municipalité a rencontré un délégué chargé de favoriser les porteurs de projets de librairie car le souhait est d'avoir une librairie en centre-ville. Une annonce sera passée très prochainement en ce sens. L'idée est d'avoir sur cette zone des secteurs d'activités non représentés comme la vente des équipements sportifs ou l'électroménager.

Cela serait une plus-value pour les concitoyens.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite cession.

-17-

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

M. le Maire indique que le Conseil Municipal est invité à engager le Débat d'Orientations Budgétaires conformément à l'article L 2312-1 du CGCT.

Il donne la parole à M. Michel PIQUET, Adjoint aux finances, qui présente les orientations budgétaires.

M. le Maire indique que suite à la période de confinement ce débat n'était pas obligatoire mais il lui semble important compte tenu du vote du budget quinze jours plus tard, d'avoir une réflexion sur les orientations qu'aura ce dernier.

M. le Maire donne la parole à Mme Nadine CANTELOUP qui indique qu'elle ne voit pas d'objections concernant les emprunts puisque lorsqu'une commune emprunte c'est pour les concitoyens. Cependant, il serait bien qu'une loi permettant aux communes d'emprunter à 0% ou 1% soit votée car cela réduirait de moitié la dette. Elle demande ensuite comment la Municipalité à l'idée de ces projets et comment l'ordre de ceux-ci est établi.

M. le Maire indique que les idées viennent en discutant avec les personnes et en étant fortement impliqué dans la vie municipale. Il n'y a pas d'ordre de priorité, il s'agit de lancer au plus vite la totalité des projets mais compte tenu des règles d'urbanisme, des contraintes financières et administratives, les projets prennent du temps et sur chacun des projets cela prendra entre 4 et 6 ans pour aboutir. Il ajoute que tous les jours la Municipalité a de nouveaux projets et collectivement elle parviendra à aboutir au terme du mandat, c'est ce qu'elle souhaite.

M. le Maire donne la parole à M. Michel PIQUET qui indique pour répondre à Mme Nadine CANTELOUP que la ville fait des appels d'offres auprès des banques pour connaître les propositions par rapport aux besoins. Aujourd'hui les taux proposés aux communes sont de 1,1% - 1,2%, ce sont des taux très intéressants.

M. le Maire donne la parole à Mme Nadine CANTELOUP qui demande s'il y a un projet de salle des fêtes puisqu'il n'y en a plus sur Orchies.

M. le Maire indique qu'il y a un double projet. Soit du côté de la Contact Pévélè Arena où du foncier, propriété de la Mairie, peut l'accueillir et un autre projet porté par un jeune homme à côté de la zone d'activités après le manoir puisque les 1900m² vont accueillir un parc d'activités, la Municipalité l'a mis en relation avec les aménageurs pour qu'il puisse bénéficier d'un bâtiment et réaliser une salle de réception et non salle des fêtes qui existe déjà au 1er étage de la Mairie. Ces deux projets ont pris du retard suite au confinement.

M. le Maire donne la parole à Mme Nelly THIEFFRY qui indique qu'elle est élue depuis 1995 et n'a jamais vu autant de beaux projets en même temps. Elle ajoute que c'est un programme très ambitieux qui va servir à beaucoup de concitoyens et elle se réjouit que toutes et tous ont leur pierre à apporter à l'édifice.

M. le Maire donne la parole à M. Guy DERACHE qui indique être d'accord avec Mme Nelly THIEFFRY mais d'avoir un regret, celui que la ligne budgétaire voirie soit si peu importante car les communes ont besoin de réparation de voirie.

M. le Maire indique que la ligne voirie s'accompagnera d'une réflexion sur le vélo. C'est dans les années 2022-2023 et suivantes que l'effort sera plus que jamais porté sur la réflexion voirie pour y faire le chemin d'aménagement cyclable.

M. le Maire donne la parole à Mme Marie ENJALBERT qui indique que c'est un bel autofinancement et demande comment il a doublé en quelques années.

M. le Maire donne la parole à M. Michel PIQUET qui indique que c'est en faisant attention aux dépenses, en limitant les excès, qu'au résultat l'autofinancement est meilleur.

M. le Maire donne la parole à Mme Nadine CANTELOUP qui demande pourquoi la transition écologique n'apparaît pas.

M. le Maire indique que la transition écologique se traduit difficilement en terme budgétaire. Dans le cadre de la délégation de Mme Marie-Christine FILARETO, il précise qu'un certain nombre d'actions qui ont déjà été mises en place comme le zéro déchets, zéro mégot, le vélo sont une forme de transition écologique. La délégation « civisme et citoyenneté » de Mme Lise FOUCART est aussi une volonté d'accentuer la transition écologique. Il ajoute que l'agenda 21 relèvera de M. Marc DUPUIS qui fera des propositions comme un marché de producteurs locaux sur la place le samedi soir de 17h à 20h, ce serait un circuit court. Le coeur de ville serait redynamisé et cela permettrait aux commerçants de centre-ville de pouvoir recevoir une population nouvelle ou les orchésiens venant passer un moment sur la place. L'idée est d'avancer vers cette transition écologique. Il précise que c'est dans le quotidien des actions et des comportements que la Municipalité peut changer les choses et c'est ce qui la motive. Il ajoute que la réalité sera dans quelques années où il faudra mener des projets à bien dans un contexte économique général qui sera tendu car les subventions seront de plus en plus difficiles à obtenir puisque l'Etat a fait des efforts pour atténuer les effets de la crise et tôt ou tard il faudra payer. L'idée est d'inciter à l'initiative privée, la commune a un vrai rôle à jouer, un rôle de partenaire des acteurs économiques et associatifs privés.

M. le Maire donne la parole à Mme Nadine CANTELOUP qui indique qu'il serait intéressant de se faire accompagner car c'est faire de l'écologie à la petite mesurette. Elle propose aussi que les prochains logements construits soient des références en termes d'écologie avec par exemple des appartements conçus avec une réduction de 60% sur la facture d'électricité.

M. le Maire indique qu'il n'est pas d'accord. Les actions ne sont pas des petites mesurettes. C'est en changeant les comportements que la qualité de vie sur Orchies s'améliore. Il ajoute concernant Norevie, que les normes actuelles des logements correspondent tout à fait à celles évoquées c'est à dire réduire au maximum la facture énergétique des personnes y habitant. Le logement social concerne 8 français sur 10 et 7,5 orchésiens sur 10 y sont éligibles. Il n'y a pas d'emprunt de la commune en faveur de Norevie mais des garanties c'est à dire que le bailleur social fait un emprunt et demande à la commune de garantir cet emprunt qui permet de réduire le coût du projet et de baisser le prix des loyers. C'est une logique sociale et d'aide pour les concitoyens très importante. Il ajoute qu'énormément de choses mises en place dans la ville ne relèvent pas de la mesurette.

-18-

QUESTIONS DE MME NADINE CANTELOUP

M. le Maire donne la parole à Mme Nadine CANTELOUP qui indique que les questions étant trop longues, elle ne va pas les relire.

Les questions reçues sont les suivantes :

« Le Maire a compétence sur l'action sociale et la santé, notamment le devoir d'alerte et de veille sanitaire par le signalement sans délai des menaces imminentes pour la santé de la population et par la transmission à l'institut de veille sanitaire d'informations nécessaires à l'exercice de ses missions. L'Agence Régionale de Santé des Hauts de France et la Préfecture du Nord informent les communes régulièrement des mesures à respecter ou faire respecter, et de façon hebdomadaire, un contact avec le Maire et les Personnels Soignants de la Commune (cabinets médicaux, infirmiers, laboratoire d'analyses médicales), Sapeurs-Pompiers et Gendarmes a lieu. Pourquoi cette veille sanitaire n'a pas fonctionné au tout début car au moins un premier cas connu et symptomatique d'une maladie qualifiée par la médecine de ville de « jamais vu » est apparu en début d'année sur notre territoire ? Quelles seront les mesures correctives qui seront apportées pour le bon fonctionnement de la veille sanitaire sur le territoire de notre commune ?

Concernant l'application de l'ordonnance n°330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19, et de l'ordonnance 2020-391 du 1er Avril 2020, pourquoi l'obligation faite au Maire, je cite « Le maire informe sans délai et par tout moyen les conseillers municipaux des décisions prises sur le fondement du premier alinéa du présent dès leur entrée en vigueur. » n'a-t-elle pas été

respectée vis à vis des élus de tous les élus du Conseil Municipal sortant et des nouveaux élus issus des élections du 15 mars 2020 ?

Le port du masque est devenu une nécessité pour reprendre une activité économique, mais le port du masque aurait été nécessaire bien avant cette reprise si les réserves stratégiques n'avaient pas été supprimées. Concernant la dotation en masques grand public normalement garantie par la loi, pourquoi n'y a-t-il eu aucune coordination entre les différentes collectivités territoriales pour doter toute la population en masques de protections ?

Les masques grand public distribués sur notre commune respectent-ils la norme AFNOR SPC076-001 ? Quelles sont les documents qui peuvent en certifier ? Quels sont les textiles utilisés pour leur fabrication et quelle est le nombre maximal de lavage garantissant la protection de ces masques ? Quel est le lieu de fabrication de ces masques ?

Pourquoi les professionnels du textile locaux ainsi que les couturières bénévoles n'ont pas été mobilisés pour assurer la fabrication de masques grand public dans le cadre de cette norme AFNOR ?

Concernant les aides envers les commerçants, artisans, très petites entreprises, au regard des actions menées par l'état, les régions, les départements, les intercommunalités, les communes, y-a-t-il eu des actions coordonnées pour viser à la complémentarité des différentes aides proposées pour garantir à chacun des bénéficiaires une égalité de traitement, une transparence et une cohérence pour l'attribution de ces aides ?

En fonction des critères retenus, combien de dossiers ont été retenus ? Depuis la fin du confinement, une date limite de dépôt de dossier a-t-elle été fixée ? Si oui, quelle est-elle ?

Quelle est la composition de la commission décisionnelle sur ces dossiers d'aides publiques ?

Dans ce cadre, quelles sont le montant de chaque aide publique attribuées aux dossiers concernées ?

Concernant l'EHPAD Marguerite de Flandre, le Département a doté cet établissement de 2 tablettes. Notre commune a-t-elle doté cet établissement d'une dotation complémentaire ? Si oui, combien et pour quel coût ?

Y-aura-t-il eu des tests de dépistage covid19 sur les résidents, les personnels soignants, les intervenants extérieurs de l'EHPAD ?

Concernant les tests effectués depuis le 2 avril 2020 par le laboratoire Henaut sur les personnels soignants symptomatiques et les personnes symptomatiques ayant des risques pathologiques et ayant une ordonnance du médecin traitant, combien de tests RT-PCR ont été réalisés sur notre territoire communal ? Combien de tests au total se sont avérés positifs ?

Si ces résultats ne nous sont pas connus, le sont-ils dans le cadre de la veille sanitaire ?

Quelles sont toutes les dépenses supplémentaires qui seront affectés aux dépenses réelles d'investissements au budget 2020 ?

Concernant la décision prise par le Conseil d'administration de la S.P.L. de mettre fin au bail d'utilisation de la salle omnisports Contact Pévèle Aréna du club sportif Orchies Pévèle Futsal Club à la date du 31 mai 2020, plusieurs remarques et questions nous interpellent concernant ce club qui :

- Ne recevait aucune subvention et avait une gestion très saine, un excellent niveau, et de bons résultats sportifs.
- Participait au rayonnement de la Ville avec ses équipes et développait la pratique futsal au sein d'une école de jeunes.
- Contribuait à promouvoir le sport sur le territoire de la commune comme sur les territoires environnants.
- Répondait à la volonté de dynamisme de la Ville d'Orchies.
- Utilisait l'équipement omnisports Pévèle Aréna dans le cadre d'une convention signée avec la SPL.

OPFC respectait ces engagements, et allait même au-delà en n'hésitant pas à s'engager et à s'investir pour la solidarité, en participant notamment à des actions faites envers et avec les enfants bénéficiaires du Secours Populaire, et envers l'association de coopération avec le Mali.

Pourquoi les élus de la commune d'Orchies n'ont pas été informés, ni débattus de cette décision ?

Pourquoi les élus concernés du territoire versant une subvention à la SPL ne reçoivent aucun compte rendu et Procès-Verbal de réunion de la SPL pour information ?

Pourquoi le club OPFC n'en a-t-il pas été de même informé, en leur permettant aussi de débattre sur les fondements de la décision et trouver une autre solution que cette décision de non maintien de l'OPFC dans l'équipement omnisports ?

Qui a pris cette décision de non-renouvellement de la convention entre le club, la ville d'Orchies et la direction de la Contact Aréna pour le maintien de l'OPFC dans la Contact Pévèle Aréna ?

Quelles sont les raisons du non maintien de l'OPFC au terme de la convention et sur quoi repose cette décision ?

Une solution alternative a-t-elle été proposée à OPFC suite à cette décision ?

Quelle est la composition actuelle du Conseil d'Administration de la SPL ?

Les élus ne sont-ils pas en droit d'être avertis sur des changements d'utilisation d'un équipement public, comme sur tous les travaux et investissements engagés et supportés par les collectivités, et d'en connaître les raisons, de comprendre le pourquoi des choses avant que toute décision ne soit envoyée à un dirigeant d'association ?

Pourquoi cette décision de non maintien de l'OPFC n'a-t-elle pas été débattue et mise en délibération commune dans chaque conseil municipal composant le conseil d'administration de la SPL car celle-ci ne respecte pas les termes de la convention de délégation entre la ville et la SPL ?

L'arrivée de Contact FM comme sponsor et le fait qu'il engagerait des travaux pour orienter la salle vers un accueil grand public afin d'assurer des événements contact, est-ce le motif évoqué par le Maire d'Orchies comme la direction de la SPL ?

Est-ce à dire qu'un sponsor peut interférer dans les décisions prises par les élus concernés ?

Si oui, quelles sont les décisions qui ont été prises d'un commun accord entre les différents acteurs et Contact FM concernant l'utilisation de l'équipement et le financement ?

Les élus et la population concernés sont aussi en droit d'être avertis sur tous les travaux et investissements engagés et supportés par les collectivités et leurs impôts et d'en connaître les raisons. Qui financera les travaux de la Pévèle Aréna et pour quelles utilisations ? Et quels seront les montants de ces nouveaux investissements ?

Quelles sont les associations sportives, autres que les clubs résidents, qui utilisent l'équipement omnisports de la salle Contact Pévèle Aréna jusqu'au 31 mai 2020 et l'utiliseront après cette date, outre le Basket Club Orchies ?

Le non maintien du Orchies Pévèle Futsal Club est-il la conséquence directe de choix purement financiers ?

Actuellement, les espaces du Contact Pévèle Aréna se composent d'un espace omnisports, et de salons VIP bas et haut. De quelles natures seront faits les travaux sachant que pour accueillir les européennes du basket, des frais importants avaient dû être faits ?

Le fait du non renouvellement du bail pour le maintien de l'Orchies Pévèle Futsal Club à Orchies ne permettra plus aux jeunes du territoire de recevoir l'enseignement de cette pratique sportive futsal sauf à se déplacer sur des dizaines de kilomètres, les décideurs en ont-ils eu au moins conscience ? Celles et ceux qui ont pris la décision du non maintien ont-ils un tant soit peu réfléchi au désagrément provoqué pour ces jeunes et les familles ?

Si le cadre de la politique de la ville d'Orchies vise à accompagner les clubs sportifs dans leur développement, ainsi que leur ouverture vers l'extérieur, mais aussi de favoriser l'accès au sport sous toutes ses formes, d'accompagner le mouvement sportif municipal et de soutenir les opérations menées par les clubs sportifs sur son territoire, les clubs sportifs étant un relais incontournable de la vie sociale sur lequel la ville d'Orchies s'appuie dans de nombreux secteurs de son intervention pour mener à bien des projets qui concourent au développement local, et si les clubs sportifs sont à ce titre des acteurs essentiels et constituent le vecteur incontournable de mise en œuvre des démarches citoyennes, pour en ce cas en arriver à une décision d'éviction du OPFC de l'utilisation d'installation sportive, cela ne vous semble-t-il pas contraire aux valeurs que la ville se devait de défendre ?

La ville d'Orchies verse une subvention à la Société Publique Locale pour la gestion et l'exploitation de Contact Pévèle Aréna et du Pévèle Arts Culture Beuvry Orchies dans le cadre défini d'une convention bipartite. Considérez-vous les termes de cette convention comme respectés au vu de ces questions et interpellations concernant le club OPFC ?

Êtes-vous satisfait de cette gestion de la SPL ?

Pensez-vous que ses fonctions soient de transformer une salle omnisports en salle de spectacles en réduisant le sport au minimum ?

Lors de la construction de la Pévèle Aréna, cette salle devait être une salle à vocation première omnisports, on s'en éloigne de plus en plus avec le seul BCO qui va utiliser cette salle. Qu'en est-il du projet initial d'une salle dédiée principalement aux sports ? Il semble que l'on a trompé les gens sur la destination de cette salle, pouvez-vous nous confirmer le changement de vocation de cette salle ?

Sachant que Contact FM a déjà organisé plusieurs événements à la Pévèle Aréna, la salle répond-t-elle aux normes de sécurité nécessaires à l'organisation de tels événements ?

Si oui, pourquoi est-il nécessaire de réaliser 250000€ de travaux pour permettre le passage de la salle d'une configuration sportive à une configuration salle de spectacles ?

Une programmation d'événements Contact FM ne risque-t-elle pas d'entrer en concurrence avec la programmation culturelle et artistique du PACBO ?

Tout le monde connaît les difficultés financières du BCO section PRO et l'avenir incertain du club. Quid des futurs choix de Contact Pévèle Aréna au regard des résultats sportifs et financiers du seul club qui va rester ?

Les décideurs politiques nous rappellent à de nombreuses occasions l'importance qu'ils accordent aux clubs sportifs, si les clubs sportifs sont pour eux des acteurs essentiels et constituent le vecteur incontournable de mise en œuvre des démarches citoyennes, comment en êtes-vous arrivés à cette décision d'éviction du OPFC de l'utilisation de la Pévèle Aréna ?

Avant 2013 pour la construction de la Pévèle Aréna, des aides publiques ont été versées pour la réalisation de cet équipement omnisports pour aider au développement de la pratique sportive par tous les publics, contribuer à une politique d'aménagement sportif du territoire, et favoriser le rayonnement international du sport français :

· 6,5 millions d'euros de la région Nord-Pas-de-Calais

· 1,2 million d'euros du département du Nord

· 1 million d'euros de l'État, Centre National pour le Développement du Sport CNDS

De 2013 à mai 2020, le développement du sport s'est opéré auprès de 2 clubs résidents, le Basket Club Orchies BCO et le Orchies Pévèle Futsal Club OPFC.

Après le 31 mai 2020, le OPFC voit sa convention d'utilisation de l'équipement avec la Société Publique Locale non renouvelée, sans qu'une proposition alternative ne lui soit proposée.

Quand l'utilisation de l'équipement après 7 ans est modifiée par la suppression d'une pratique sportive et le développement d'événements commerciaux et artistiques, cela pose question sur le dévoiement de la vocation première de l'équipement ?

Quid du développement de la pratique sportive et de la poursuite de l'effort en direction des personnes handicapés ? L'OPFC respectait ces 2 priorités définies pour le CNDS.

Le territoire d'Orchies et ses environs dispose d'un écrin avec l'équipement omnisports de la Pévèle Aréna, mais cet équipement est sous utilisé par l'ensemble des sportifs du territoire de la Pévèle. Avec la suppression du futsal, elle sera plus encore réservée à une pratique du sport élitiste. Pensez-vous que cela aille dans le sens d'une démocratisation du sport et développement de la pratique sportive sur notre territoire ?

Avec le non maintien de l'OPFC sur la Contact Pévèle Aréna, la Pévèle Aréna est ainsi dévoyée de son utilisation première qui est le développement de la pratique sportive sur l'ensemble du territoire de la Pévèle, pourquoi la volonté de promouvoir le sport sur le territoire d'Orchies et environnant, permettant la dynamique associative n'a pas été respectée par cette décision ?

Sachant que depuis le 01 novembre 2019 et jusqu'au 01 mars 2020, Contact Pévèle Aréna a organisé 6 événements, et qu'à la date du 13 novembre 2019, Contact Pévèle Aréna répondait à un commentaire sur sa page facebook : « Bien-sûr, la Contact Pévèle Aréna ne perd pas son

ADN : Le BCO et le Futsal entre autres sont toujours à domicile. Toutefois, l'offre proposée par la salle va s'étendre avec des concerts, des salons, événements privés ... », qu'est ce qui a pu changer cette volonté ? »

M. le Maire donne la parole à Mme Nadine CANTELOUP qui indique concernant la SPL qu'elle ne trouve pas normal qu'elle n'ait pas accès à un compte-rendu ou un relevé de décisions, elle précise qu'elle a par exemple appris par l'intermédiaire des journaux que la Contact Pévèle Arena se transforme de salle de sports en salle de spectacles. Elle ajoute, concernant les masques distribués par la Ville, qu'un bruit indiquant qu'ils avaient été achetés en Roumanie courait. Elle ajoute qu'elle est peut être seule mais aimerait être consultée, que s'il y avait plus d'informations, il y aurait moins de rumeurs

M. le Maire donne la parole à Mme Marie-Christine FILARETO qui indique que la SPL est donc une société publique locale qui relève du droit privé ainsi les conseils d'administration ne sont pas ouverts au public, ils ont lieu entre administrateurs des trois actionnaires qui sont la ville d'Orchies, la ville de Beuvry et la CCPC. Lorsqu'une subvention est votée, la SPL présente un rapport d'activités qui retrace les grands événements de l'année ainsi au prochain conseil municipal pourra être présentés l'ensemble des faits qui sont intervenus et qui interviendront au niveau de la SPL. Elle ajoute, à propose des travaux, que la SPL est gestionnaire du Pacbo et de la Contact Pévèle Arena, la propriétaire est la CCPC et pour faire évoluer les activités de la salle, il convient de la mettre en conformité et penser à revoir les schémas d'évacuation des fumées en cas d'incendie et le schéma d'évacuation des occupants lors d'un spectacle. Si les travaux sont faits cela permettra d'augmenter ou de changer le classement de la salle, de ne pas la limiter à quelques manifestations sportives mais de pouvoir étendre ses activités en sachant que cela se fait actuellement grâce à une autorisation signée par M. le Maire pour accueillir par exemple le salon du mariage ou l'élection des miss mais les événements de ce type sont légalement limités à quatre par an. Le Sous-Préfet a donc demandé pour pouvoir évoluer et reconduire certaines manifestations d'entamer des travaux de mise aux normes. Des fonds vont être alloués, ce sont des investissements, les fonds proviennent de la CCPC. Elle précise qu'il s'agit d'une volonté sur le territoire de faire évoluer la classification de cette salle.

M. le Maire indique concernant les questions relatives à la compétence de la commune en matière de santé que celle-ci n'a absolument pas compétence en matière de santé, c'est une compétence qui relève de l'ARS et des administrations d'Etat.

Il ajoute concernant les masques qu'Orchies a été une des premières communes à acheter et distribuer des masques, ceux-ci ont été achetés dans le département 62. La Municipalité a eu des garanties sur la date de livraison et effectivement une semaine plus tard la distribution pouvait commencer. Il remercie les élus et bénévoles ainsi que Mme Nadine CANTELOUP qui ont contribué à la réussite de cette distribution.

Il indique concernant la question de Mme Nadine CANTELOUP relative à la dotation de l'EHPAD Marguerite de Flandre que l'établissement a une autonomie financière et administrative ainsi même s'il est président de droit, il y a une directrice chargée de la gestion

financière et administrative, c'est donc à elle qu'il faut s'adresser. Il précise que le département et une fondation privée ont octroyé des tablettes grâce à l'aide matérielle de la commune.

M. le Maire ajoute à propos des tests de dépistage effectués par le laboratoire Henaut que les résultats ne leur sont pas connus en vertu de principe du secret médical. Il ajoute qu'il lui a été reproché par quelques personnes qui ont été atteintes par la maladie d'avoir dit ne pas avoir connaissance de cas de COVID19 lorsqu'il s'est exprimé sur facebook. Il leur a répondu qu'il ne cherchait pas à cacher la réalité des choses mais, à l'époque, il n'avait aucune information sur l'existence de cas de COVID19 avérés par dépistage sur la ville d'Orchies. Il ajoute qu'il y a peu, un cas de COVID19 a été détecté par dépistage à l'école Jules Ferry, le soir même il recevait Mme la Directrice de l'école et un communiqué de presse a été fait en ayant alerté l'éducation nationale et M. le Sous-Préfet. La Municipalité a attendu que les parents aient été contactés individuellement par les autorités et l'éducation nationale et l'information a été relayée le lendemain sur le réseau municipal, il y a eu une volonté de transparence totale sur le sujet. Il précise que la Municipalité relaye ce qui est officiel et pas ce que la rumeur évoque. Il ajoute qu'il a davantage entendu ou lu beaucoup de satisfaction sur la gestion de la crise par la ville d'Orchies.

M. le Maire donne la parole à Mme Nadine CANTELOUP qui indique que M. le Maire est le premier magistrat de la ville, la situation était inédite et qu'il y a quelque chose dans la gestion de cette crise sanitaire qui n'est pas normal puisque l'ARS gère mais que M. le Maire subit les désagréments.

M. le Maire indique que la Municipalité a eu à gérer une situation exceptionnelle et anormale. Cette dernière a communiqué le plus possible par l'intermédiaire de Mme Betty MORETTI du service communication et la presse. Une communication par voie de presse ou facebook ne touche pas tout le monde ainsi dès que la Municipalité en a eu la possibilité, un quatre pages a été édité reprenant l'ensemble des actions qui ont été faites et a été distribué en toutes boîtes. Tout a été fait pour essayer d'être transparent par rapport à la situation et aux actions faites. La Municipalité a fait le maximum, elle essayait chaque jour d'avoir de nouvelles actions et a pris le sujet à bras le corps afin d'apporter à la fois du bien être aux concitoyens et de l'information. Il ajoute que la Municipalité a, à son niveau, assumé ses responsabilités.

La séance est levée à 22h00

	SIGNATURE
Ludovic ROHART	
Guy DERACHE	
Marie-Christine FILARETO	
Michel PIQUET	
Carine JOURDAIN	
Didier BAERT	
Nelly THIEFFRY	
Jacques LEMAIRE	
Marie-Josée MASSON	
Jean-Pierre GUENOT	
Frédéric SZYMCZAK	
Gilda GRIVON	
Roger VANDEVYVERE	
Françoise DUPRE-BARTHELEMY	
Nathalie GABRYELEWICZ	
Cécil DEMULIER	
Lise FOUCART	
Anne-Sophie DEBERDT	
Cécile DUPUIS	
David ACHIN	
Sébastien HENNON	
Audrey MILLET	
Michel DEPREZ	
Amandine DUQUESNE-PEQUEUX	

Marc DUPUIS	
Marie ENJALBERT	
Emilie PLAISANT	
Nadine CANTELOUP	
Jérôme DERVAUX (Procuration à Ludovic ROHART)	